

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUIN 2021

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, LETOFFE, TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, Mmes MES DRELA, MONFORT, VANDENBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, VANPEVENAGE, MM. PIAR, DROUET, SERVAIS, DUBRENAT, IBRAN, BONNETON, CUELLE, LEFEVRE, POTET, BOURDON, Mmes FONTAINE, BALITOUT, BACONNAIS.

ETAIENT REPRESENTES Madame DAUMAS avait donné pouvoir à Madame FONTAINE, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur RICARD qui avait donné pouvoir à Madame DRELA, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame FRETE qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNETON,

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal.

ABSENT EXCUSE : Monsieur JOLY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VANPEVENAGE Valérie

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 29 Mars 2021.

Monsieur BONNARD précise à Monsieur le Président que le nombre d'élus n'ayant pas pris part à la délibération concernant le tracé du canal lui paraît incorrect.

Il s'avère que Monsieur DROUET n'a pas pris part à la délibération. Le compte rendu sera modifié en ce sens.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Convention de partenariat avec la DDFIP

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur FORTE, Directeur Départemental des Finances Publiques.

Monsieur FORTE souhaite présenter ce que contient l'engagement partenarial qui sera mis en application à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le volet usager :

Il rappelle la fusion entre la Direction Générale des impôts et la Direction Générale des Finances Publiques qui visait à donner un interlocuteur unique au contribuable en 2008.

Le premier volet de la réforme consiste à réunifier l'ensemble des responsabilités en matière d'impôts sur le service des impôts des particuliers. Depuis le 1^{er} janvier 2021 le

recouvrement de l'impôt est désormais de la responsabilité du service des impôts de Compiègne. Ce nouveau système vise à maintenir le contact avec les usagers au niveau local avec des permanences mais sous la direction de Compiègne. A compter de l'année prochaine des permanences seront organisées pour les déclarations d'impôts sur le territoire.

Le volet collectivités locales :

L'idée est de regrouper le traitement des opérations sur des centres plus importants. Concernant la sphère de la gestion publique locale le service de gestion comptable de Compiègne reprendra en gestion l'ensemble des communes de la CC2V et un conseiller aux décideurs locaux sera implanté sur le territoire (septembre 2022).

En ce qui concerne le conseiller aux décideurs locaux, qui sera partagé entre la CC2V et la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, il disposera d'un bureau au sein du bâtiment administratif à des jours et heures qui restent à définir. Sa mission s'organisera autour de trois grands axes :

- Une mission de conseil régulière auprès des communes (budget, fiscalité, analyses financières...),
- Une mission de conseil thématique selon l'actualité des réformes,
- Une mission de conseil personnalisée auprès des élus.

Les échanges se feront désormais, principalement, par voie dématérialisée, par courriel et téléphone.

Après ces explications, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec les services de l'Etat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

1.2 Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) – position de la CC2V

Monsieur DE SMET rappelle la présentation du CRTE lors du précédent conseil communautaire complétée par une conférence des Maires il y a quelques jours.

Lors de cette conférence des maires, il a été proposé de ne plus élaborer ce contrat à l'échelle de l'Association du Pays Compiégnois (APC) mais de le porter à l'échelle de la Communauté de Communes pour plus d'indépendance.

A l'issue des échanges qui ont eu lieu, il est apparu que :

- le territoire de la CC2V est historiquement tourné vers les Communautés de Communes du Pays des Sources et du Noyonnais et que les Deux Vallées ne se reconnaissent pas dans le « *Grand Compiégnois* »,
- le Contrat de Relance et de Transition Ecologique a vocation à inclure tous les contrats existants et tous les projets relevant d'une contractualisation entre l'État et les collectivités d'un territoire, dont ceux des mairies,
- les modalités de gouvernance, notamment la composition et le rôle du comité de pilotage, envisagées dans le projet de contrat, soulèvent de nombreuses questions.

Chaque conseiller s'est vu remettre un projet de convention qui sera envoyé à Madame la Préfète et signé de tous les Maires.

L'objectif est de signer un CRTE avec l'Etat à la fin de l'automne car il est dépendant de la construction de notre projet de territoire. A cette occasion, une conférence des maires sera programmée fin juin pour débiter son élaboration.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à indiquer aux services de l'Etat que la CC2V ne souhaite pas signer un CRTE à l'échelle d'un « *Grand Compiégnois* » mais à l'échelle des Deux Vallées,
- Décide d'élaborer un projet de territoire spécifique à la CC2V,
- Propose la signature d'un CRTE des Deux Vallées en fin d'année 2021.

② Finances

2.1 Candidature à l'expérimentation du Compte Financier Unique - Passage à la M 57

Monsieur DE SMET précise qu'aujourd'hui, en fonction des strates des collectivités, il y a des plans comptables différents. Le référentiel M57 reprend les principes communs des 3 nomenclatures actuelles : M14, M52 et M71. Le budget peut toujours être voté, soit par nature, soit par fonction.

L'objectif de l'Etat est d'arriver à un plan unique pour toutes les collectivités (Métropole, Communauté de Communes ou Mairie) avec une échéance au 1^{er} janvier 2024.

Au vu de la complexité de nos budgets et de la bonne gestion de la collectivité, Monsieur ROMMELAERE a sollicité la CC2V pour être préfigurateur du référentiel M57 sur le territoire.

Sachant que la trésorerie municipale ne sera plus présente à Thourotte en 2022 la CC2V aimerait se porter volontaire

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide du changement de nomenclature budgétaire à compter du 1^{er} janvier 2022.

2.2 Attribution d'une subvention à l'association « la Machemontoise »

Monsieur le Président propose l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'association la Machemontoise pour la réalisation de 3 projets de sécurité et d'accès PMR comme l'installation de mains courantes, la réfection des huisseries des 4 salles et l'achat de toilettes sèches PMR afin de mieux accueillir le public.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association la Machemontoise.

2.3 Demande de subvention du Collectif de recherche international et de débat sur la Grande Guerre 14/18

Monsieur le Président a reçu une demande de subvention du collectif de recherche international et de débat sur la Grande Guerre pour la parution d'un livre sur les traces rupestres réalisées par les combattants de la Grande Guerre dans les carrières de l'Oise et de l'Aisne.

Il est proposé une participation à hauteur de 500 € de la part de la CC2V (une partie de l'ouvrage est consacrée aux carrières de Montigny à Machemont et un inventaire des inscriptions et des bas-reliefs a été réalisé en partenariat avec l'association la Machemontoise).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 500 € au collectif.

③ Ressources Humaines

3.1 Modification à la délibération du 16 septembre 2019 sur l'instauration du RIFSEEP

Monsieur le Président rappelle que le RIFSEEP a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 16 septembre 2019.

Il est demandé au Conseil Communautaire de procéder à un ajustement de la délibération pour une mise en application au 1^{er} juillet 2021, à savoir :

- L'ajout de cadres d'emplois désormais éligibles,
- La modification d'un groupe de fonction, notamment la suppression du groupe C3 en la création de deux groupes C2A et C2B selon la qualification et les sujétions particulières des agents (tableau ci-après),
- La mise en corrélation du règlement intérieur et la délibération concernant les autorisations spéciales d'absences.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le RIFSEEP, selon les modalités énoncées ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2021.

3.2 Création d'un emploi

Monsieur le Président explique qu'un agent des services techniques a réussi le concours d'agent de maîtrise et propose la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial à compter du 1^{er} juillet 2021 pour pouvoir le nommer.

Il a passé son concours dans l'Aisne il y a 4 ans et peut en perdre le bénéfice s'il n'a pas de poste.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de la création d'un emploi d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juillet 2021.

II Aménagement du territoire

1.1 Demande de labellisation des projets connexes au Canal Seine Nord Europe (CSNE)

Monsieur le Président explique que le projet du CSNE prévoit le rétablissement des voiries mais sans liaisons cyclables et piétonnes. Par conséquent, en lien avec les schémas directeurs vélo en cours d'élaboration au niveau du Pays de Sources et Vallées, la Communauté de Communes souhaite que des aménagements piétons et cyclables en lien avec le CSNE soient réalisés.

Ces aménagements sont les suivants (priorités 2) :

- Aménagement d'un chemin piéton le long du rétablissement de la RD15 entre Le Plessis Brion et Thourotte pour un montant de travaux estimatif de 156 453 € HT, prenant en compte la modification du tracé demandée lors du Conseil Communautaire du 29 mars 2021.
- Aménagement d'une piste cyclable le long du rétablissement de la RD 66 entre Montmacq et Cambronne les Ribécourt pour un montant de travaux estimatif de 1 499 710 € HT.
- Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD40 bis à Ribécourt-Dreslincourt pour un montant de travaux estimatif de 828 019 € HT.
- Aménagement d'un cheminement piéton le long du rétablissement de la RD48 à Chiry-Ourscamp pour un montant estimatif de travaux de 126 215 € HT .

Ainsi, la Communauté de Communes sollicite la labellisation CSNE de ces projets afin de bénéficier des aides européennes obtenues pour le projet de CSNE et des cofinancements Etat, Région, Département. Une participation financière du territoire porteur de projet de 20% minimum est attendue. Cette participation sera versée sous la forme d'une subvention à la SCSNE.

Monsieur DE SMET précise que lors du précédent conseil il a été acté le déplacement du quai (proximité de Saint Gobain).

Il est demandé d'ajouter cette fiche à la liste déjà précitée pour demander un quai de 300 mètres au lieu d'un quai de 200 mètres, initialement prévu pour permettre un stockage des bateaux.

Monsieur BONNARD souhaite intervenir sur les fiches de priorité 3.

Monsieur BONNARD explique que la CC2V est l'établissement qui reçoit les différents projets pour l'obtention de subventions et va les défendre mais n'a pas l'obligation de tous les porter.

Il pense qu'il faut énumérer tous les projets qu'ils soient P1, P2 ou P3. C'est ensuite la SCSNE qui les étiquettera selon leur classification.

Les fiches vont devoir, de toute façon, évoluer au fil du temps.

Il pense que dans la délibération il ne faut pas se cantonner aux projets P2 mais tous les lister.

Monsieur le Président rappelle que les projets connexes ne se feront qu'avec la participation des communes.

Monsieur DE SMET propose d'intégrer à la délibération l'allongement du quai en fiche de priorité 2 et la possibilité d'intégrer des projets classés P3 dans les mois à venir.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE la réalisation des aménagements piétons et cyclables comme énoncé ci-dessus.

VALIDE la possibilité d'ajouter une fiche de priorité 2 liée aux possibles aménagements consécutifs au changement de positionnement du quai de Thourotte et qui ne seraient pas pris en compte dans le cadre de la fiche de priorité 1 portée par la société de projet Canal Seine Nord Europe.

VALIDE la création de nouvelles fiches de priorité 3 qui permettront aux communes qui le souhaitent de solliciter des cofinancements pour des projets sans incidence sur la conception du canal mais apportant une plus-value au territoire.

SOLLICITE la labellisation CSNE de ces projets afin de bénéficier des cofinancements de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département.

AUTORISE le Président à déposer des dossiers de demandes de labellisation avant le 30 juin pour les projets relevant de fiches de priorité 2, puis pour des projets relevant de fiches de priorité 3.

AUTORISE le Président à solliciter Monsieur le Sous-Préfet afin de réunir le Comité des projets des territoires « financement ».

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

1.2 Demande de subvention dans le cadre de France Relance

Monsieur PASTOT explique que lors du dernier Conseil Communautaire, il a été validé la mise en place d'une téléprocédure pour recevoir et instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée à compter du 1^{er} janvier 2022

Depuis, la Communauté de Communes a signé un devis avec Opéris pour la mise en place de ces dispositifs pour un montant de 15 247 € HT.

Il est possible de solliciter une subvention pour financer ce dispositif dans le cadre du volet « Transformation numérique de l'Etat et des territoires » du plan France Relance.

Le montant de la subvention est de 4 000 euros par centre instructeur auxquels s'ajoutent 400 € par commune rattachée au centre instructeur.

Par conséquent, il est proposé de solliciter une subvention de 10 400 € pour le financement de ce projet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite la subvention de 10 400 € pour le projet énoncé ci-dessus.

III Environnement

1.1 Rapport d'activités SPANC

Monsieur TASSIN explique que pour l'année 2020, quatrième année de fonctionnement du SPANC de la CC2V, les principaux éléments à retenir sont :

- 5 contrôles de vente et un contrôle de conception
- Ce qui porte le nombre d'installations contrôlées à 101 sur les 108 que compte actuellement le territoire de compétence du SPANC ;
- Une prise de contact avec plus de 90% des usagers ;
- Un rapport remis aux usagers adapté et conforme à la réglementation.

Perspectives 2021 :

- Finaliser la connaissance et le contrôle du parc des installations avec les 7 dernières installations (dont les maisons forestières ONF).

Il est précisé qu'à l'heure actuelle les 7 installations ont été contrôlées.

Il est à noter que les contrôles vont recommencer en 2022.

Le Conseil Communautaire approuve le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

1.2 Fixation du prix de vente « des passages à hérissons » pour les particuliers

Monsieur TASSIN précise que « L'accueil de la faune dans les jardins » est l'un des enjeux de notre plan d'actions pour la Préservation de la Biodiversité. Espèce protégée, le hérisson est menacé par les collisions routières car il peut parcourir plusieurs kilomètres en une nuit pour rechercher sa nourriture ou un partenaire.

Pour lutter contre cette menace, il convient de lui aménager des passages dans les clôtures de nos jardins.

Fin avril, le service environnement a donc proposé en commission la mise en vente de passages à hérissons à prix réduit aux particuliers.

Les membres de la commission ont émis un avis favorable pour fixer le prix de vente des passages à hérissons à 10 €. La prise en charge financière de la collectivité serait d'environ 1/3 du prix d'achat.

Il est demandé aux conseillers communautaires de bien vouloir approuver le tarif de vente ci-dessus dans la limite de 4 par foyer.

Monsieur le Président demande comment cela se présente.

Monsieur TASSIN précise qu'il s'agit, tout simplement, d'une plaque en métal en forme de hérisson.

Pour information, trois passages ont été installés sur le périmètre de la CC2V.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente du passage à hérissons à 10 € pour les particuliers dans la limite de 4 par foyer.

IV Tourisme

1.1 Signature d'une convention avec l'organisme Ombelliscience pour la réalisation d'une exposition photos

Madame BACONNAIS explique que l'association "Ombelliscience" a été mandatée par la Région Hauts-de-France afin de choisir un territoire par département, pour y proposer un projet destiné aux jeunes (de 12 à 18 ans).

Ce projet doit être tourné vers l'innovation des métiers typiques de la région. La Cité des Bateliers de Longueil-Annel a été choisie pour représenter l'Oise.

Pour évoquer le monde de la batellerie, il a été proposé de réaliser une exposition de photographies en extérieur le long du canal à Longueil-Annel afin que les habitants et les touristes de passage puissent en profiter.

Les jeunes du service L.A Source Jeunesse de la ville de Longueil-Annel seront accompagnés à travers la résidence artistique d'une photographe professionnelle (Mme Henrike Stahl).

Ainsi, une vingtaine de jeunes vont découvrir, durant les vacances de la Toussaint, les secrets de la photographie de plein-air, du portrait et du paysage, afin de réaliser une grande exposition de 25 clichés imprimés sur plexiglas et disséminés entre l'écluse et le musée.

Ombelliscience porte l'intégralité du projet et demande une participation de la collectivité à hauteur de 5 142,69 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec Ombelliscience.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention avec Ombelliscience.

1.2 Projet de rénovation numérique de la Cité des Bateliers

Madame BACONNAIS précise que le Musée de la Batellerie a fêté ses 20 ans en 2020.

Certains des éléments muséographiques du musée sont vieillissants.

L'équipe de la Cité des Bateliers a profité de la période d'arrêt liée à la COVID pour réfléchir à un nouveau parcours visiteur plus moderne et interactif.

L'un des objectifs est d'ouvrir le musée à de nouvelles cibles (jeune public, familles et personnes handicapées) :

- Amélioration de l'accueil / boutique / billetterie
- Redéfinition du parcours visiteur dans le cadre de la candidature du musée au label Tourisme et Handicap
- Inventaire précis des collections, mise en ligne des notices sur un outil dédié et nouvelles dispositions des objets dans chaque salle

Pour moderniser la salle de projection à l'étage de la maison-musée et y proposer de nouvelles activités plus interactives, il est proposé de réaliser les projets suivants :

- Modernisation des 2 films de la maison-musée en un seul
- Rénovation de la salle, du confort de son mobilier et de son matériel audio-visuel
- Acquisition d'une borne tactile pédagogique comprenant différents jeux de simulation d'écluse, de construction d'un canal, et de passerelles vers la base de données de l'inventaire des collections de la Cité des Bateliers (150 objets répertoriés)
- Acquisition d'un écran numérique interactif mixte permettant à la fois de projeter le film pour le grand public et d'en faire un outil pédagogique lors d'ateliers scolaires.

L'ensemble du projet de rénovation est estimé à 56 682.30 €.

Il est proposé de solliciter les instances suivantes pour l'obtention de subventions :

- Auprès de la DRAC : 25 000 € via l'appel à projets « Numérisation et Valorisation de Contenus Culturels ».
- Auprès de la Région Hauts-de-France : 10 172.92 € dans le cadre du dispositif des « Priorités Régionales d'Investissements Touristiques ».
- Auprès du Département de l'Oise : 10 172.92 € dans le cadre d'une aide à la rénovation des établissements culturels.

Le reliquat pour la CC2V s'élèvera à 11 336.46 €.

Madame BALITOUT précise que la commission permanente du Département a accordé une subvention de 7 283 € (outils numériques).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite les partenaires financiers énoncés ci-dessus pour le projet de rénovation numérique.

1.3 Cité des Bateliers : Tarifs évènementiels 2021

Madame BACONNAIS rappelle que la Cité des Bateliers, lors du conseil communautaire du 8 février, a voté les tarifs spéciaux pour les évènements particuliers pour l'année 2021.

Elle demande la possibilité d'ajouter la gratuité d'un évènement le vendredi 17 septembre 2021 « les enfants du patrimoine »

La veille des Journées européennes du Patrimoine, les CAUE proposent aux élèves avec leurs enseignants, de la maternelle au lycée, un programme d'activités gratuites et adaptées au jeune public.

Dans ce cadre, la Cité des Bateliers a été sollicitée afin d'accueillir gratuitement sur réservations des enfants des cycles 1, 2 et 3.

Au programme L'ATELIER DES P'TITS MOUSS. En faisant appel à leurs 5 sens, les enfants partiront à la découverte de l'univers méconnu des marinières durant 5 mini-ateliers.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter la gratuité pour l'évènement présenté ci-dessus.

V Culture

1.1 Point sur la programmation culturelle 2021

Monsieur VAN ROEKEGHEM informe l'assemblée que la saison culturelle 2021-2022 sera composée de neuf spectacles. Le premier aura lieu à l'occasion des journées européennes du patrimoine le 19 septembre 2021 et le dernier le 21 mai 2022. Pour l'essentiel, la saison, sera composée des spectacles qui ont été déprogrammés lors des deux saisons précédentes.

A noter que pour pallier l'absence de spectacles tout public depuis quelques mois, il est proposé d'organiser durant l'été trois séances de cinéma de plein air au mois de juillet.

Lors de la commission culturelle plusieurs communes ont souhaité accueillir ces séances

Trois dates et trois lieux ont été retenus :

- Le 9 juillet à Chiry-Ourscamp
- Le 23 juillet à Cambronne les Ribécourt
- Le 27 juillet à Longueil-Annel

Madame BALITOUT informe l'assemblée qu'une subvention de 5 000 € a été accordée par le Département de l'Oise pour la programmation culturelle.

VI Questions diverses

Fête de la Batellerie

Les marinières n'organiseront pas la fête de la batellerie cette année. Par contre la ville de Longueil Annel maintient cet évènement. Des spectacles auront lieu de 13h00 à 19h00.

Revue des Sapeurs-Pompiers : maintien ou non

Après discussion, en raison de la jauge demandée par la Préfecture, la revue des Sapeurs-Pompiers n'aura pas lieu cette année.

Trail 14/18

Le 24 avril 2022 l'association 14/18 envisage la réalisation d'une course de nuit sur plusieurs communes.

Une réunion aura lieu dès la rentrée de septembre. Un certain nombre de communes de la CC2V pourraient être concernées et une participation technique et humaine sollicitées.

Séance levée à 19h25